

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.163.B

**Village d'entreprises
Les Molines Nord -
travaux de
construction - lot n° 8
"menuiseries
intérieures" : avenant
n° 1**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.163.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT
N° 8 "MENUISERIES INTERIEURES" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 40B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 05 juin 2014 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 8 « menuiseries intérieures » à la société G. BROUSSARD – 209 route Gravier – ZE La Braconne – 16600 MORNAC pour un montant total de 29 732,65 € HT (marché de base 29 372,65 € HT + option n° 2 à 360,00 € HT)

Suite à un oubli de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire d'ajouter des plinthes dans les WC. Cette prestation représente un montant en plus-value de 330,00 € HT.

Par ailleurs, la puissance de la chaufferie étant inférieure aux exigences réglementaires, les portes coupe-feu de la chaufferie prévues au marché ont été supprimées pour un montant en moins-value de 4 257,00 € HT.

Le montant de l'avenant en moins-value est de - 3 927,00 € HT.

Le montant du marché est ramené de 29 732,65 € HT à 25 805,65 € HT, soit une diminution de 13,21 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 8 « menuiseries intérieures » confié à la société G. BROUSSARD – 209 route Gravier – ZE La Braconne – 16600 MORNAC ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 3 927,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 décembre 2015

Affiché le :

16 décembre 2015